

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/295/Add.22/Rev.1  
4 juillet 2007

(07-2855)

---

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## QUESTIONNAIRE SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Communication du Guatemala

Révision

<b>Besoins d'assistance technique:</b>					
	<b>Information</b>	<b>Formation</b>	<b>Infrastructure: (matérielle et/ou de services)</b>	<b>Préoccupations spécifiques</b>	<b>Autres</b>
<b>Droits, obligations et fonctionnement pratique de l'Accord SPS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des engagements nationaux dans le cadre de l'OMC, au plus haut niveau politique</li> <li>• Renforcement du système électronique d'intercommunication national et international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de l'Accord SPS de l'OMC</li> <li>• Engagements pris dans le cadre de l'Accord et étapes à mettre en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement logiciel et matériel du système électronique d'intercommunication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'un réseau national interconnecté de soutien entre le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation, le Ministère de la santé publique et de la protection sociale et le Ministère de l'économie, permettant de développer le système national d'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de ressources humaines aux négociations commerciales sur les mesures sanitaires et phytosanitaires</li> <li>• Assistance et mécanismes de participation au Comité SPS de l'OMC</li> <li>• Mise en œuvre et administration des mesures sanitaires et phytosanitaires sur le territoire de l'Union douanière</li> </ul>

<b>Besoins d'assistance technique:</b>					
	<b>Information</b>	<b>Formation</b>	<b>Infrastructure: (matérielle et/ou de services)</b>	<b>Préoccupations spécifiques</b>	<b>Autres</b>
<b>Sécurité sanitaire des produits alimentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Accord SPS et les obligations internationales en matière de sécurité sanitaire</li> <li>• Fonctionnement des notifications internationales dans le cadre de l'OMC</li> <li>• Système d'information et de notification</li> <li>• Inventaire des notifications nationales en matière de sécurité sanitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de l'Accord SPS de l'OMC</li> <li>• Formation à l'Inspection des abattoirs pour les bovins, porcins et volailles, et contrôles de la sécurité sanitaire des abattoirs</li> <li>• Formation sur les normes du Codex Alimentarius</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et mise en œuvre du programme national de protection des produits alimentaires établi dans le Code de la santé</li> <li>• Développement et mise en œuvre du système de protection quarantenaire pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires transformés</li> <li>• Système d'alerte nationale rapide</li> <li>• Mise en œuvre du réseau national de laboratoires pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance et formation en matière de réglementation et de normalisation technique, en particulier sur les annexes B et C de l'Accord SPS de l'OMC</li> <li>• Formation sur les systèmes et procédures d'inspection, de contrôle et de certification en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de l'exploitation au consommateur (BPM-HACCP)</li> <li>• Formation et qualification de personnel technique et professionnel en matière d'analyse des risques</li> </ul>	

<b>Besoins d'assistance technique:</b>					
	<b>Information</b>	<b>Formation</b>	<b>Infrastructure: (matérielle et/ou de services)</b>	<b>Préoccupations spécifiques</b>	<b>Autres</b>
<b>Santé des animaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement de systèmes d'information électronique spécifiques pour l'analyse des risques (exemples: A Risk, Epi Info)</li> <li>Documentation spécialisée sur la santé des animaux et les zoonoses</li> <li>Nouveau Système d'information de l'OIE (WAHIS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du système d'information zoosanitaire hebdomadaire</li> <li>Régionalisation des maladies dans le cadre du concept de régions et de zones exemptes ou à faible prévalence</li> <li>Contrôle de la mobilité intérieure</li> <li>Techniques d'inspection et d'échantillonnage</li> <li>Maladies endémiques ayant une importance économique</li> <li>Techniques de laboratoire par immunoperoxidase, immunofluorescence et TSL pour l'ESB</li> <li>Systèmes de surveillance épidémiologique en matière de santé des animaux, dans les autres pays</li> <li>Sécurité sanitaire aquacole</li> <li>Utilisation et utilité des GPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement de quarantaines intérieures et du réseau du système de laboratoires nationaux de diagnostic en matière de santé des animaux</li> <li>Mise en œuvre d'une réglementation relative à la mobilité des animaux entre différentes régions</li> <li>Registre des exploitations d'élevage</li> <li>Élaboration de manuels illustrés servant à reconnaître les maladies des animaux</li> <li>Assistance technique pour la mise en œuvre du système d'échantillonnage sur le terrain et d'analyse de laboratoire, pour le diagnostic des maladies aquacoles, dans le cadre du système de surveillance en matière de santé aquacole</li> <li>12 unités GPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement du cadastre national de l'élevage</li> <li>Réglementation relative à la mise en œuvre de quarantaines intérieures</li> <li>Mise en œuvre du système d'analyse des risques liés aux importations d'animaux d'élevage</li> <li>Établissement de programmes pour le contrôle et/ou l'éradication des maladies endémiques</li> <li>Établissement du système de surveillance épidémiologique en matière de santé des animaux</li> </ul>	

<b>Besoins d'assistance technique:</b>					
	<b>Information</b>	<b>Formation</b>	<b>Infrastructure: (matérielle et/ou de services)</b>	<b>Préoccupations spécifiques</b>	<b>Autres</b>
<b>Préservation des végétaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité à l'information, bases de données</li> <li>• Compilation, analyse et interprétation des renseignements phytosanitaires</li> <li>• Élaboration de documents de notification sur la présence ou l'absence d'un parasite ou d'une maladie, endémique ou exotique, sur la base des normes internationales (Établissement des formats de base et des exigences nécessaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation aux techniques de laboratoires PCR et ELISA</li> <li>• Formation à l'analyse du risque à l'intention de l'Unité d'analyse du risque de l'UNR (agricole)</li> <li>• Formation à la technique de l'irradiation des fruits destinés à l'exportation</li> <li>• Techniques modernes de détection des parasites et maladies soumis à quarantaine (rayons X)</li> <li>• Identification taxonomique de la drosophile</li> <li>• Méthodes modernes d'incinération des pesticides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de lieux adaptés à la réalisation des différentes activités</li> <li>• Évaluation et récupération de laboratoires régionaux en vue d'un usage intensif</li> <li>• Établissement et contrôle de réglementations relatives à la mobilité des végétaux, des produits et sous-produits, aussi bien intérieure qu'extérieure au pays</li> <li>• Maintenance de l'équipement de surveillance phytosanitaire</li> <li>• Maintenance des intrants et réactifs nécessaires pour mener les différents essais en laboratoires</li> <li>• Établissement de laboratoires phytosanitaires mobiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de recensements agricoles dans différents domaines</li> <li>• Établissement de réglementations spécifiques relatives aux parasites exotiques</li> <li>• Analyse des risques phytosanitaires</li> <li>• Supervision et suivi des projets de surveillance épidémiologique</li> <li>• Cours de formation à la méthodologie et aux techniques d'échantillonnage, sur le terrain et en laboratoire</li> <li>• Formation destinée aux professionnels sur le processus de mondialisation et les engagements nationaux dans le cadre des traités commerciaux internationaux</li> </ul>	

<b>Besoins d'assistance technique:</b>					
	<b>Information</b>	<b>Formation</b>	<b>Infrastructure: (matérielle et/ou de services)</b>	<b>Préoccupations spécifiques</b>	<b>Autres</b>
<b>Coordonnées de la personne à contacter</b>	<p>1. Eduardo Spiegel, Coordinateur, Unité des normes et des règlements du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation; courrier électronique: <a href="mailto:eduardo.spiegeler@maga.gob.gt">eduardo.spiegeler@maga.gob.gt</a>; téléphone: +(502) 2413 7390 PBX 24137385/86 7a. Av. 12-90 zona 13 edificio anexo a Monja Blanca, Guatemala, Guatemala.</p> <p>2. Jorge Mario Gómez Castillo, Chef du Bureau des normes et des procédures, Unité des normes et des règlements, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation; courrier électronique: <a href="mailto:jorge.gomez@maga.gob.gt">jorge.gomez@maga.gob.gt</a>; téléphone: +(502) 2413 7411 PBX 24137385/86 7a. Av. 12-90 zona 13 edificio anexo a Monja Blanca, Guatemala, Guatemala</p>				

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

*(Ces renseignements peuvent inclure, entre autres choses, une description plus détaillée de l'assistance technique requise, tout renseignement général pertinent sur les raisons de la demande, la possibilité d'adopter une approche régionale pour l'octroi de l'assistance demandée et la possibilité d'une approche coordonnée entre les organisations internationales pertinentes.)*

Le Guatemala est situé au nord de l'Amérique centrale; il est entièrement limité au nord par la République du Mexique, sur environ 1 000 kilomètres de frontière. Un traité bilatéral de libre-échange a été signé avec le Mexique, conjointement avec le Honduras et El Salvador, pays qui bordent le Guatemala à l'est. Ceux-ci se servent du territoire national comme voie de communication entre le Mexique et leurs pays. Le Guatemala a donc une responsabilité majeure dans le système de protection agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires, raison pour laquelle il a adapté les structures organiques du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation ainsi que du Ministère de la santé publique et de la protection sociale, faisant tout ce qui est possible pour mettre en œuvre l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. Depuis 1996, les structures administratives desdits ministères ont été réformées, dans le but de faciliter le commerce, mais sans oublier la protection de la santé des personnes et des animaux, ni la préservation des végétaux. Il reste beaucoup à faire, et nous exprimons d'avance nos remerciements pour tout type d'assistance technique et de coopération en vue de la mise en œuvre de l'Accord SPS de l'OMC. Cette assistance et cette coopération pourraient de préférence passer par la formation de ressources humaines et le développement d'infrastructures sanitaires et phytosanitaires, tels que les systèmes modernes de protection agricole et de sécurité sanitaire, en plus des systèmes électroniques de surveillance épidémiologique et de diagnostic de laboratoires.